



BACK Blois Agglopolys Canoë Kayak

Levée des Tuileries Prolongée
41260 La Chaussée Saint Victor

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association BACK dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en assemblée générale le 6 janvier 2017. Il est remis à chaque adhérent. Sont soumis au présent règlement intérieur les adhérents du club mais également les personnes utilisant le matériel appartenant au club et les personnes se trouvant dans les locaux dont le club a la disposition.

L'association BACK a été créée le 12 décembre 2015.

Adhésion

Conditions pour pratiquer l'activité

- Être âgé (e) de 13 ans minimum
- Être à jour de sa cotisation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë kayak.

Montant des cotisations

150 € adulte

100 € jusqu'à 18 ans

4 séances découverte (+ licence fédérale) : 50 € déductible de la cotisation annuelle

Fonctionnement et Généralités

Le club est ouvert de septembre à juin à l'exception des vacances scolaires

En dehors de ces horaires le club n'est pas responsable des dommages que pourraient subir tout adhérent.

Lieu de pratique habituel

Base de kayak Levée des Tuileries Prolongée à La Chaussée Saint Victor

Il est interdit de fumer sur la base et dans les locaux.

Sur la base et dans les locaux du club, les enfants mineurs sont sous la responsabilité du club 15 minutes avant et après la séance. En dehors de cette amplitude horaire, le club décline toute responsabilité.

Tout enfant est obligatoirement accompagné par un adulte, sauf accord écrit préalable autorisant l'arrivée et le départ de l'enfant.

L'adulte accompagnant doit s'assurer de la présence de l'encadrant et informer ce dernier de l'arrivée de son enfant, de même le parent informera l'encadrant du départ de son enfant à la fin de la séance.

Une tenue, un langage et un comportement corrects sont exigés au sein du club.

Un comportement inadéquat (chahut sur et hors de l'eau, utilisation de matériel non autorisé...)

pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive.

Conformément au projet associatif, tous les adhérents s'impliquent dans la propreté et le rangement du club.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La séance

Pour le bon déroulement des séances et dans un souci de responsabilité il est demandé de respecter les horaires de début et de fin des séances. 9h30-11h et 11h-12h30

Chaque séance débute par un échauffement préalable à l'activité nautique. Chaque adhérent doit se conformer aux consignes de l'animateur.

La pratique du kayak ne s'effectue pas en cas de mauvaises conditions de navigation et de conditions météorologiques défavorables, l'encadrant est le seul responsable de la décision d'autoriser ou pas la navigation (conformément aux arrêtés préfectoraux)

L'accès au matériel et au ponton ne peut se faire sans l'autorisation et l'accompagnement d'un encadrant. L'association dégage toute responsabilité dans le cas contraire en cas d'accident.

Le port du gilet de sauvetage et de chaussures est obligatoire.

Il est recommandé aux porteur de lunettes d'équiper leur monture d'une chaînette.

Le matériel

L'association possède différents types de bateaux (canoës, kayaks) ; aucun matériel n'est attribué personnellement. C'est l'animateur qui attribue le bateau.

Le matériel de la base est strictement réservé aux licenciés.

Conformément au projet associatif, le licencié devra entretenir son matériel, avant, pendant et après la séance (vider, rincer et ranger son bateau après utilisation).

En cas de dégât, le licencié devra le signaler au responsable qui prendra la décision adéquate. Selon les dégâts, l'adhérent pourrait être impliqué dans sa réparation.

Révision du règlement intérieur

En concertation, les membres du bureau pourront à tout moment modifier le règlement intérieur en cas de problème aigu sur un point.

Tout licencié doit respecter le règlement intérieur. Toute violation au règlement pourra être sanctionnée par une exclusion partielle, temporaire ou définitive.